Mécanisme de protection civile de l’Union

2023/0095(COD) - 14/09/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l’environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté le rapport de Sara CERDAS (S&D, PT) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision nº 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l’Union.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen arrête sa position en première lecture en **faisant sienne** la proposition de la Commission.

La proposition suggère de prolonger la fin de la période transitoire visée à l’article 35 de la décision nº 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l’Union (MPCU) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 afin de garantir que l’Union puisse obtenir des capacités aériennes supplémentaires pour rescEU dans le cadre du mécanisme de protection civile de l’Union, parallèlement à la mise en place progressive de la flotte aérienne européenne permanente de lutte contre les incendies de forêt.